

*La politique  
internationale  
de l'Union  
européenne*

*Franck Petiteville*



SCIENCES PO

LES PRESSES  
Extrait de la publication

*La politique internationale  
de l'Union européenne*

**SCIENCES PO**

**LES PRESSES**

*La politique internationale  
de l'Union européenne*

Franck Petiteville

**SCIENCES PO**  
LES PRESSES

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours des Services de documentation de la FNSP)

La Politique internationale de l'Union européenne / Franck Petiteville – Paris : Presses de Sciences Po, 2006. – (Collection Références.)

ISBN 10 / 2-7246-0968-9

ISBN 13 / 978-2-7246-0968-4

RAMEAU :

- Pays de l'Union européenne : Relations extérieures
- Politique étrangère et de sécurité commune

DEWEY :

- 327.7 : Politique étrangère des différents États
- 341.23 : Droit des organisations internationales – Organisations de l'Union européenne

Public concerné : Public motivé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© 2006. PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

*Pour Jeanne et Noé,  
citoyens de l'Europe et du monde de demain*

---

# SOMMAIRE

	<i>Remerciements</i>	11
	<i>Introduction</i>	13
Chapitre 1 /	<b>GENÈSE D'UNE DIPLOMATIE EUROPÉENNE</b>	23
	L'apprentissage de la diplomatie collective	24
	<i>La CPE et la mise en réseau des appareils diplomatiques</i>	25
	<i>Une amorce d'eupéanisation diplomatique</i>	30
	<i>Les limites de la CPE</i>	32
	L'institutionnalisation de la politique étrangère européenne après Maastricht	35
	<i>La PESC : rationalisation institutionnelle ou bureaucratisation de la CPE ?</i>	36
	<i>Une politique étrangère « institutionnelle » ?</i>	45
Chapitre 2 /	<b>L'ÉPREUVE DES CONFLITS</b>	51
	Une gestion européenne des conflits ?	52
	<i>La diplomatie préventive de l'UE</i>	52
	<i>La médiation européenne au Proche-Orient</i>	58
	<i>La PESC face aux guerres de Yougoslavie</i>	65
	<i>La relation transatlantique et la guerre en Irak</i>	71
	Le soldat au secours du diplomate ?	80
	<i>Le débat sur la sécurité européenne après Maastricht</i>	81
	<i>La naissance de la politique européenne de défense</i>	85

Chapitre 3 /	<b>LA DIPLOMATIE COOPÉRANTE EUROPÉENNE</b>	97
	Le maillage mondial de la coopération européenne	98
	<i>L'UE et les pays en développement</i>	98
	<i>Une diplomatie coopérante mondialisée</i>	105
	<i>L'UE et le co-régionalisme</i>	118
	La diplomatie européenne des droits de l'homme	124
	<i>L'UE, organisation de droits de l'homme ?</i>	125
	<i>Une diplomatie à géométrie variable</i>	132
	La Commission et les relations extérieures de l'UE	139
	<i>La Commission, agent de l'UE dans les relations internationales ?</i>	139
	<i>La réforme des relations extérieures à la Commission</i>	143
	<i>Les délégations de la Commission dans le monde</i>	146
Chapitre 4 /	<b>LA POLITIQUE COMMERCIALE EUROPÉENNE</b>	151
	Un modèle de politique extérieure communautarisée ?	153
	<i>La Commission, négociatrice des intérêts commerciaux européens</i>	153
	<i>Une « voix unique » fragile</i>	156
	L'UE et l'OMC	161
	<i>Multilatéralisme et libéralisme</i>	161
	<i>L'UE et la régulation de la globalisation</i>	166
Chapitre 5 /	<b>L'EUROPE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES</b>	173
	Les perspectives internationales de l'UE	173
	<i>La politique internationale de l'UE au fil des élargissements</i>	173

<i>Quelles réformes des relations extérieures de l'UE ?</i>	183
<i>Opinions publiques européennes et action internationale de l'UE</i>	188
Le statut international de l'UE en débat	193
<i>L'UE, acteur international ?</i>	194
<i>Le débat théorique sur la « politique étrangère européenne »</i>	197
<i>Civilian power, soft power, normative power « Militarisation » de l'UE</i>	209
<i>et fin de la puissance civile ?</i>	216
<i>Conclusion /</i> <b>L'EUROPE PEUT-ELLE RÉINVENTER SON RAPPORT AU MONDE ?</b>	225
<b>Bibliographie</b>	233

## Remerciements

---

Je remercie chaleureusement les personnes qui m'ont aidé, à un moment ou à un autre, à la réalisation de cet ouvrage : Christian Lequesne, Sabine Saurugger et Bastien Ironnelle pour leur lecture de tout ou partie du manuscrit et pour leurs précieux commentaires ; Dorothée Schmid et Laure Delcour pour avoir échangé avec moi, en temps voulu, sur leurs terrains d'expertise respectifs ; mes collègues de l'Université Descartes-Paris V qui ont bien voulu m'accorder un congé pour recherche en 2005-2006, utilement mis à profit pour achever ce livre ; Marie-Geneviève Vandesande, directrice des Presses de Sciences Po, pour l'intérêt qu'elle a manifesté à l'égard de ce livre lorsqu'il n'était qu'un projet, ainsi que Julie Thermes et François Capelani pour sa mise en forme ; Gilles Nezosi pour ses coups d'œil pertinents et, *last but not least*, ma femme pour sa relecture pointilleuse du texte. Toutes les insuffisances de ce livre m'incombent, naturellement.

« Il faut se faire les gardiens d'une idée de l'Europe, d'une différence de l'Europe mais d'une Europe qui consiste précisément à ne pas se fermer sur sa propre identité et à s'avancer exemplairement vers ce qui n'est pas elle ; vers l'autre cap ou le cap de l'autre, voire, et c'est peut-être tout autre chose, l'autre du cap qui serait l'au-delà de cette tradition moderne, une autre structure de bord, un autre rivage. »

Jacques Derrida, *L'Autre Cap*, Paris, Minuit, 1991, p. 33.

De la Renaissance au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, l'Europe s'est imposée au monde par la colonisation, l'expansion du capitalisme, l'exportation de l'État-nation, de la démocratie, du marxisme, et la mondialisation de ses guerres. Dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, les États d'Europe occidentale ont mis fin à leurs emprises coloniales et se sont engagés dans un processus d'unification qui a transcendé leurs antagonismes séculaires. Parallèlement, ils ont enraciné par vagues successives le modèle de la démocratie représentative qui s'est imposé à la « grande Europe » avec la fin de la guerre froide.

En quoi cette unification européenne a-t-elle, depuis un demi-siècle, infléchi les relations internationales de l'Europe ? La construction européenne est-elle susceptible de « réinventer » le rapport de l'Europe au monde ? Quels sont, en un mot, les *effets externes* de la construction européenne depuis cinquante ans ?

Ce livre tente de répondre à ces questions – qui en posent beaucoup d'autres. En premier lieu, l'Union européenne peut-elle être un acteur sur la scène internationale ? A-t-elle une activité que l'on pourrait qualifier de « politique étrangère européenne » ? Sur ce point, la réponse est souvent sans appel. Dans sa reprise actualisée de *l'Histoire diplomatique* de Jean-Baptiste Duroselle, André Kaspi qualifie l'UE de « nain politique », et estime qu'« il n'y a pas de politique étrangère qui vaille pour l'Union européenne tout entière ».

S'il lui concède une certaine capacité à parler d'une seule voix dans les négociations commerciales, il juge qu'« en dehors de ce domaine, elle balbutie, trébuche et choisit l'inaction<sup>1</sup> ». De son côté, Alvaro de Vasconcelos note, en introduction de l'ouvrage qu'il a co-dirigé sur la PESC : « Le premier constat au sujet de la politique étrangère et de sécurité commune est celui de sa faillite. Le manquement à ses valeurs les plus enracinées qu'illustra l'incapacité à mettre fin à l'oppression et au nettoyage barbare en Bosnie-Herzégovine, suffirait à l'attester<sup>2</sup>. » Divergences de statut géopolitique et de traditions diplomatiques entre États européens, attachement de ceux-ci à l'affirmation primordiale de *leur* politique étrangère et de leur intérêt national, impuissance européenne face aux conflits de l'ex-Yougoslavie, division de l'Europe lors de la guerre en Irak de 2003, les arguments ne manquent pas pour souligner l'inanité de l'idée de politique étrangère commune.

Ces diagnostics laissent pourtant perplexes. Le projet d'élaborer une concertation diplomatique entre États membres de la Communauté remonte à la création en 1970 de la « coopération politique européenne » (CPE) qui deviendra « politique étrangère et de sécurité commune » (PESC) avec le traité de Maastricht. Si les Européens échouent périodiquement dans toute tentative de formuler une politique étrangère commune, que font-ils alors dans le cadre de la CPE puis de la PESC depuis plus de trente ans ? La réponse, on s'en doute, est que le bilan de la diplomatie collective européenne apparaît moins inconsistant qu'on ne le dit. Et si échec il y a – à adopter une politique commune, à « résoudre » telle ou telle crise –, il convient d'en comprendre les causes. Pour ce faire, encore faut-il s'intéresser aux politiques extérieures de l'UE sur le long terme, et

---

1. Duroselle et Kaspi [2001, p. 493-494].

2. Durand et Vasconcelos [1998, p. 15].

non seulement à l'occasion de quelque grande crise internationale. Encore faut-il faire l'effort de démêler le fonctionnement des institutions de la PESC pour en comprendre la mécanique, les effets pervers et les *outputs*. Encore faut-il enfin se départir d'une conception étroite de la diplomatie et aborder *l'ensemble* des instruments d'action extérieure de l'Union européenne.

C'est alors seulement que l'on pourra esquisser une évaluation de *l'influence de l'Union européenne dans les relations internationales*, ce à quoi s'emploie ce livre qui prend place dans une bibliographie aujourd'hui très vaste et majoritairement publiée en langue anglaise<sup>3</sup>.

Les premiers ouvrages de référence sur les relations extérieures de la Communauté européenne datent des années 1970<sup>4</sup>. La coopération politique européenne puis la PESC ont ensuite suscité un flux continu de publications dans les années 1980-1990. Ces dernières années, le rythme de la production bibliographique ne faiblit pas. Un premier type d'ouvrages porte principalement sur la PESC et la dynamique d'institutionnalisation de la « politique étrangère européenne » dont elle est porteuse<sup>5</sup>. Un second groupe s'inscrit plutôt dans une perspective de relations internationales, et s'intéresse davantage au contenu et à l'impact des politiques externes de

---

3. Petiteville [2002 et 2005a].

4. Galtung [1973], Twitchett [1976], Sjøstedt [1977].

5. Fabien Terpan [2003] analyse ainsi l'incidence des développements institutionnels de la PESC/PESD sur la capacité de l'UE à gérer les conflits. Michael E. Smith [2003] étudie la CPE/PESC comme un processus de socialisation des États membres à la pratique d'une politique étrangère européenne par la création de normes diplomatiques communes. Yves Buchet de Neuilly [2005a] met l'accent sur les rivalités bureaucratiques qui ont conduit les acteurs de la CPE/PESC à ériger celle-ci en « intégration alternative » à la Communauté européenne. Dans

l'UE. Si certains demeurent pour l'essentiel centrés sur le rôle de la PESC dans les relations internationales<sup>6</sup>, un nombre croissant de livres considèrent de manière plus large le champ des politiques externes de l'UE<sup>7</sup>. Certains privilégient une approche régionale<sup>8</sup>, d'autres cherchent à appréhender le spectre d'action internationale de l'UE dans toutes ses dimensions pour faire apparaître l'Europe comme un acteur international « global »<sup>9</sup>. Signalons, parmi ceux-ci, deux ouvrages qui se singularisent par des approches thématiques intéressantes : le livre de Karen Smith [2003] qui analyse le rôle joué par l'UE dans la promotion de l'intégration régionale, des droits de l'homme et de la démocratie, dans la prévention des conflits et la lutte contre la criminalité internationale ; et l'ouvrage de Roy Ginsberg [2001] qui cherche à évaluer empiriquement l'influence internationale de l'UE à partir de l'étude systématique de l'impact des décisions européennes sur les guerres en ex-Yougoslavie, le conflit israélo-palestinien et la politique étrangère des États-Unis.

Un troisième type d'ouvrages, enfin, invite à un questionnement plus théorique sur la nature et le rôle de l'Union européenne dans les relations internationales. Quelques-uns ont marqué le débat de la fin des années 1990 par une problématisation des questions

---

*une veine plus juridique, Ramses Wessel [1999] analyse la PESC comme constitution d'un ordre juridique spécifique situé à la jonction du droit communautaire et du droit international.*

6. Durand et Vasconcelos [1998], Soetendorp [1999], Dannreuther [2004], Holland [2004a], Yakemtchouk [2005].

7. Piening [1997], Rhodes [1998], Bretherton et Vogler [1999], Ginsberg [2001], Hazel Smith [2002], Karen Smith [2003], Knodt et Princen [2003], Helly et Petiteville [2005], Hill et Smith [2005a], Marsh et Mackenstein [2005].

8. Piening [1997], Dannreuther [2004], Hazel Smith [2002].

9. Bretherton et Vogler [1999], Helly et Petiteville [2005].

relatives à l'existence, à la légitimité et à la cohérence d'une « politique étrangère européenne »<sup>10</sup>. Et le regard s'est renouvelé ces dernières années par une confrontation de la politique internationale de l'UE au cadre méthodologique et conceptuel de la *Foreign Policy Analysis* ainsi qu'aux principaux concepts de la théorie des relations internationales<sup>11</sup>.

L'accumulation d'une littérature aussi considérable sur l'action internationale de l'UE et la constitution d'un savoir de plus en plus dense sur le sujet rendaient nécessaire la publication de premiers manuels. Certains des livres précédemment cités peuvent prétendre à ce statut, comme ceux de Karen Smith [2003], Brian White [2001] et l'ambitieux ouvrage collectif récemment publié sous la direction de Christopher Hill et Michael Smith [2005a].

C'est à ce registre que s'apparente le présent livre. Conçu pour introduire aux débats, concepts et auteurs qui ont instruit l'analyse de l'action internationale de l'UE depuis une vingtaine d'années, il s'efforce de présenter les principales références accumulées sur les thèmes abordés<sup>12</sup>. Son ambition est notamment de contribuer à mieux asseoir l'étude de la politique internationale de l'Union européenne dans la discipline des relations internationales en France. En effet, la sociologie politique et l'analyse des politiques publiques

---

10. Peterson et Sjørusen [1998], Zielonka [1998 a et b].

11. White [2001], Carlsnaes, Sjørusen et White [2004], Tonra et Christiansen [2004].

12. En revanche, à quelques exceptions près, nous avons adopté le parti de ne pas référencer les innombrables documents officiels de l'UE relatifs aux différentes politiques étudiées. Outre que ces documents sont aisément accessibles sur les sites internet de l'UE, l'objectif de ce livre était plutôt de faire toute sa place à la réflexion critique, conceptuelle et théorique que l'analyse académique autorise plus naturellement que le discours des institutions sur elles-mêmes.

ont largement investi l'objet « Union européenne » depuis le début des années 1990, et généré des recherches considérables sur ses institutions et politiques, mais en privilégiant les politiques publiques « intra-européennes ». De son côté, la discipline des relations internationales, qui serait la mieux placée pour systématiser la réflexion sur l'Union européenne comme acteur international, a généralement limité son attention à la PESC, pour considérer celle-ci comme globalement déficiente et marginale sur la scène internationale<sup>13</sup>. Or ce double effet d'occultation des politiques externes de l'UE est dommageable aussi bien à la connaissance de l'Union européenne qu'à celle des relations internationales contemporaines. Comme le soulignent en effet Christopher Hill et Michael Smith, « *on ne peut pas comprendre l'évolution de l'UE sans référence à la dimension internationale* » ; et d'autre part, parce que la place de l'Union européenne dans les relations internationales peut difficilement être ignorée aujourd'hui, « l'étude académique des relations internationales doit placer les activités extérieures de l'UE au centre de ses préoccupations »<sup>14</sup>.

*Relier l'étude de l'Union européenne à celle de l'ordre international dans lequel elle s'inscrit* constitue donc le principal défi qu'entend contribuer à relever ce livre. Son objet est la *politique internationale* de l'Union européenne, entendue comme l'ensemble des actions, discours et procédures imputable à l'UE, destinés à produire un effet dans le champ international, quel qu'en soit le pilier de référence. La politique internationale de l'UE englobe donc l'ensemble de ses politiques externes (politique étrangère et de

---

13. Comme l'illustre le traitement généralement assez marginal de la PESC dans les manuels de relations internationales publiés en France.

14. Hill et Smith [2005b, p. 404-405].

sécurité commune, politique européenne de défense, politique commerciale, politiques de coopération). Pour toutes ces politiques, on a cherché à faire tenir ensemble l'étude des *conditions institutionnelles* de leur élaboration, l'analyse de leur *contenu*, et l'évaluation de leur *impact international*, autant d'approches considérées comme étroitement liées.

Le premier chapitre présente la dynamique de la CPE/PESC comme l'apprentissage institutionnel d'une diplomatie collective européenne. On rappelle d'abord que la CPE a permis d'amorcer, sur un mode informel, une « européanisation » tendancielle des diplomaties des États membres de la Communauté sur les grands enjeux internationaux des années 1970-1980 (guerre froide, Proche-Orient). On examine ensuite comment le passage de la CPE à la PESC s'est traduit par une institutionnalisation de la « politique étrangère européenne », en soulignant ce que ces règles codifiées doivent aux stratégies déployées par les États membres pour garder cette politique sous contrôle intergouvernemental.

On analyse ensuite, dans le deuxième chapitre, la manière dont la politique étrangère européenne a réagi aux défis majeurs de l'après-guerre froide : prolifération nucléaire, conflit israélo-palestinien, guerres d'ex-Yougoslavie, attentats du 11 septembre 2001, guerre en Irak de 2003. Dans cette perspective, on s'intéresse à la politique européenne de défense amorcée en 1999, « leçon » tirée par les Européens de leurs échecs les plus graves de l'après-guerre froide, et qui conduit à « armer » aujourd'hui la diplomatie européenne de manière inédite. Il faudra notamment examiner les défis stratégiques que pose cette évolution de l'Union européenne, en termes de réaménagement de ses relations avec les États-Unis et l'OTAN et de développement d'une capacité européenne autonome de gestion des conflits.

Le troisième chapitre complète cette approche par une étude de ce que nous appelons la « diplomatie coopérante » de l'Union euro-

péenne. Éprouvée par trois décennies de coopération avec les pays en développement, cette politique s'est mondialisée dans l'après-guerre froide avec la multiplication par l'UE de relations de coopération institutionnalisée avec ses voisins méridionaux et orientaux, les grandes puissances (Russie, Chine), les pays émergents et les entités régionales. La coopération s'est par ailleurs « politisée » sur la base de clauses de « conditionnalité démocratique », de dialogues politiques et de ce qu'il faut bien appeler une « diplomatie européenne des droits de l'homme ». On procède alors à une évaluation de ces politiques, ainsi qu'à une mise à jour du rôle central joué par la Commission européenne dans leur mise en œuvre.

Le quatrième chapitre synthétise les acquis de la recherche menée sur la politique commerciale européenne, souvent érigée en « modèle » de politique extérieure, parce qu'elle permet à l'UE de parler « d'une seule voix » dans les négociations commerciales internationales, en particulier pour défendre un certain nombre de normes opposables aux marchés dans la « régulation de la globalisation ».

Cette vue d'ensemble des principales politiques externes de l'Union européenne permet ensuite d'aborder quelques questions plus générales. Le cinquième chapitre replace ainsi le rôle international de l'Europe dans deux séries de débats. Débats d'actualité d'abord, relatifs à l'impact des élargissements sur son assise internationale, à la réforme institutionnelle des politiques extérieures, et plus généralement au rapport des opinions publiques à sa construction comme acteur international. On verra notamment que, dans l'histoire de l'intégration, les dynamiques d'élargissement ont été concomitantes d'ambitions internationales croissantes pour l'UE, et que le « stock de légitimité » accordé par les opinions à cette évolution semble de nature à surmonter la crise due au rejet du Traité constitutionnel en 2005. On aborde enfin les débats plus théoriques que

suscitent les différentes notions utilisées pour qualifier le rôle de l'Union européenne dans les relations internationales. Sous quelles conditions peut-on la qualifier d'« acteur international » ? Peut-on transposer à l'UE la notion stato-centrée de « politique étrangère » sans abus de langage ? Que faut-il entendre par les termes de « puissance civile », de *soft power*, de « puissance normative » ? Ces concepts, qui ont en commun de mettre l'accent sur la renonciation à la force, sont-ils encore compatibles avec les nouvelles orientations militaires de la construction européenne ? Faut-il au contraire parler de « militarisation » de l'Europe et de fin du modèle de puissance civile ?

On le voit, l'UE est au cœur de vifs débats relatifs à son statut dans les relations internationales. Ces débats ne peuvent toutefois être abordés qu'en lien avec une analyse informée des diverses politiques extérieures européennes. En suivant cette démarche, ce livre entend éclairer la manière dont l'UE contribue à façonner les principaux enjeux qui structurent les relations internationales contemporaines : gestion des conflits et redéfinition de la sécurité internationale ; droits de l'homme et démocratie ; multilatéralisme et rapports Nord-Sud ; régulation de la globalisation.

## Chapitre 1 / GENÈSE D'UNE DIPLOMATIE EUROPÉENNE

---

La construction européenne a connu, dès ses débuts, des débats relatifs à une dimension de politique étrangère et de sécurité commune, même s'ils ne se sont pas exprimés sous ce vocable. En témoignent le projet de la Communauté européenne de défense (CED) née d'une initiative française pour contrôler le réarmement allemand (1950-1954), puis le plan Fouchet du général de Gaulle visant à établir une union d'États collaborant notamment en matière de politique étrangère (1961-1962)<sup>1</sup>. Certes, les deux projets ont échoué, mais leur échec a été porteur de leçons durables pour la construction européenne. Celui de la CED a révélé le caractère extrêmement sensible de toute extension de la dynamique européenne à la défense puisque, entre le rejet du traité CED par l'Assemblée nationale française en 1954 et le lancement d'une politique européenne de défense en 1999, il aura fallu près d'un demi-siècle pour voir la défense réapparaître sur l'agenda européen. Quant à celui du plan Fouchet en 1962, il traduit moins un rejet de fond de l'idée de coopération en politique étrangère – la CPE s'inspirera du même intergouvernementalisme – que le refus des partenaires de la France de voir ressurgir un « concert européen » dominé par la France. C'est alors précisément parce qu'elle s'établira dans un esprit post-hégémonique après le départ du général de Gaulle et dans la perspective de l'élargissement au Royaume-Uni que la Coopération politique européenne (CPE) réussira là où les plans du général de Gaulle avaient échoué.

---

1. Sur la CED et le plan Fouchet, voir les analyses des historiens de la construction européenne [Bitsch, 2001 ; Gerbet, 1999] et sur la CED, Clesse [1989].

Ce chapitre retrace la genèse d'une « politique étrangère européenne » à travers la CPE créée en 1970, puis la PESC après l'entrée en vigueur du traité de Maastricht (1993). On s'efforcera en particulier de montrer comment la pratique informelle de la CPE pendant vingt ans a fourni le cadre d'un *apprentissage institutionnel* et d'une *socialisation diplomatique* permettant, après Maastricht, d'élever les ambitions au niveau d'une « politique étrangère et de sécurité commune », au prix d'une formalisation institutionnelle croissante<sup>2</sup>.

## L'apprentissage de la diplomatie collective

Lancée en 1970, la coopération politique européenne (CPE) a représenté la première expérience fondatrice de diplomatie collective européenne<sup>3</sup>. Pendant plus de vingt ans, la CPE a en effet posé les jalons de ce qui deviendra la PESC avec le traité de Maastricht : élaboration d'un cadre européen pour la concertation diplomatique entre États membres, recherche d'harmonisation des positions nationales sur les problèmes internationaux et premières actions communes. La PESC doit donc beaucoup à la CPE. Non seulement

---

2. On laissera ici de côté le débat théorique sur la notion de « politique étrangère européenne », qui est traité au chapitre 5.

3. Pour une analyse rétrospective remarquable sur la CPE, voir la première partie de l'ouvrage de Michael E. Smith [2003]. Les analyses d'anciens acteurs de la CPE [de Schoutheete, 1986] ou de la Commission [Nuttall, 1992] ainsi que les études académiques des années 1980 (Allen, Rummel et Wessels [1982], Ifestos [1987], Pijpers, Regelsberger et Wessels [1988], Ginsberg [1989], Holland [1991]) permettent d'établir un bilan assez précis de ces vingt années de diplomatie collective européenne.